Cercle de l'Union au Sentier – créé en 1830 –

Ce Cercle fut important, en ce sens qu'il fut capable de construire un bâtiment, « L'Union », qu'il eut à gérer pendant de nombreuses années. Nous ignorons la date de construction, peut-être au début du cercle, soit vers 1830. On la trouvera très certainement dans le registre de comptes de la société qui couvre les années 1830 à 1860 et dont on découvrira quelques pages plus bas.

Ce Cercle permettait aux hommes du Sentier de se délasser dans une saine ambiance ! – il est probable que l'on y fumait déjà -, c'est-à-dire de jouer au billard, de boire son pot tranquillement tout en feuilletant les journaux que l'on recevait par abonnement. Parmi ceux-ci :

Le Journal du Siècle

Gazette de Lausanne et Nouvelliste vaudois

Gazette vaudoise

Journal de la Semaine

Bulletin de l'armée

Feuille des Avis officiel.

Nous ignorons aussi l'époque où l'Union fut vendu à un particulier, comme celle où le Cercle mit fin à ses activités.

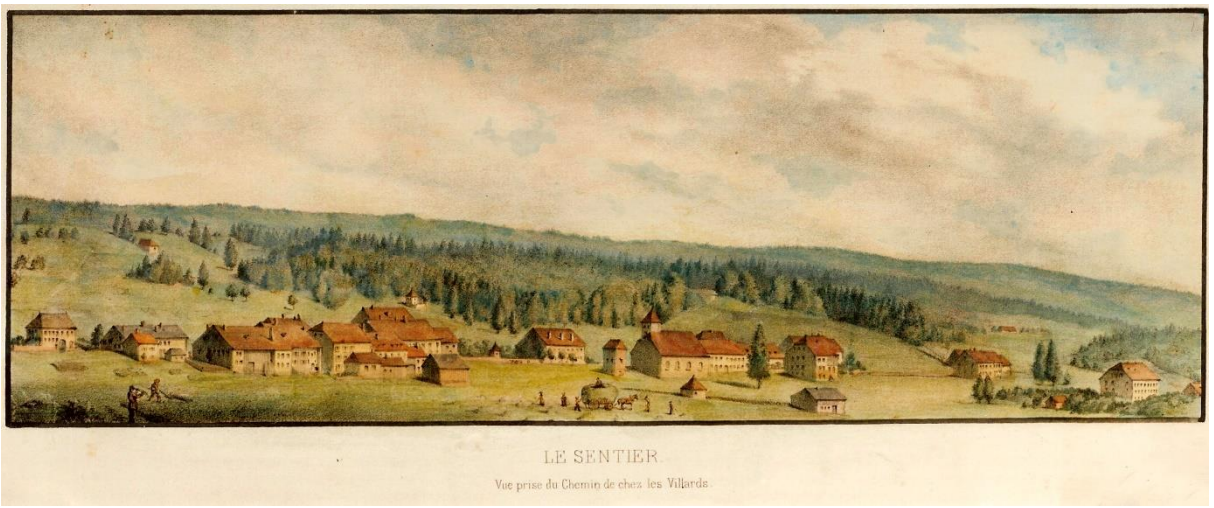

Le Sentier en 1852 par Devicque. Le bâtiment de l'Union existe à gauche de l'église.

Du 19e février 1830 – **préavis pour un cercle** –

Quelques citoyens de cette commune ayant formé le projet d'établir un cercle au Sentier, indépendant des auberges, et présenté un règlement signé par eux d'après lequel ils seraient constitués ; et après examen, la municipalité, trouvant qu'un tel établissement, soumis à la police locale et ne se composant que de personnes réglées, ne pourrait qu'être avantageux à lui-même sans nuire au bien public, a délibéré de donner au pied du dit règlement le préavis suivant.

La municipalité, ayant pris connaissance du règlement ci-dessus et du projet qui y a donné lieu, et considérant que l'établissement d'une société qui a pour but d'utiliser les moments de loisir de chacun de ses membres en jouissant d'une récréation tranquille et réglée, telle qu'est celle qui se présente, ne peut qu'être avantageux à la civilisation et aux mœurs du pays, donne son préavis avec plaisir en faveur du dit projet afin que l'autorité compétente veuille bien l'approuver.

Comptes du concierge et du caissier du Cercle de l'Union au Sentier pour l'année 1859.

Compte du concierge du cercle pour les vins à lui remis et par lui vendus.

	Année du cru	Pots	Prix	Montant Fr.	c.
D'après un mesurage approximatif il restait en cave au 1er Janvier 1859.		1400.			
Les achats de vin pendant l'année 1859 se sont élevés à		4179.			
En tout		5579 pots.			
Le concierge doit pour vin par lui vendu, après déduction du 8 p. c. de déchet	1856	506	100.	506	»
	1857	158	90.	124	20.
	1858	552	70.	386	40.
	vin rouge	92	120.	110	40.
	1857	854	90.	768	60.
	»	509	90.	458	10.
	»	598	100.	598	»
	1850	92	100	92	»
	1858	990	70.	693	.
	»	701	80.	560	80.
	vin rouge	101	100.	101	»
Totaux		5133		4398	50.
Sur quoi à déduire sur ces 5133 pots la provision au concierge à 10 centimes par pot.				513	30.
Plus, pour bonification à 25 centimes par pot à faire à Ch. Hx Rochat sur 224 pots de vin vendu par lui à divers ensuite d'ordre du comité				56	»
Reste net pour vin par lui vendu				Fr. 3829	20

Compte du caissier du cercle de

		Recettes	Fr.	c.
1859.				
Janvier	1.	La avance au Charles Henri Rochat, le précédent concierge au compte au 1858.	1676	35.
"	"	Reçu du caissier précédent la somme qui avait été portée en dépenses pour le salaire du caviste en 1858 et qui est ici à porter en recette par suite de décision du cercle.	92	00
Aout	27.	Produit du billard dès le 1er Janvier 1859 à ce jour	55	60.
"	"	Reçu au Mr. Massy pour prix de la vente de vieux journaux	9	10.
"	"	Reçu au Louis Baud pour prix d'un vieux tapis au billard	7	50
Nov.	1.	Produit du billard dès le 27 Aout 1859 à ce jour.	11	40.
"	"	Finance d'entrée au 9 membres à ffr. 18 00.	162	00
		Contributions au 160 membres à ffr. 5 l'un	800	00
		Contributions des membres honoraires.	40	50
		Reçu trois contributions arriérées à ffr. 3 l'une	9	00

Dépenses.

			Fr.	c.
1859. Janvier	1.	Payé au précédent caissier la créance en sa faveur, suivant le compte de l'année 1858.	217.	09.
"	15.	Payé l'abonnement au Journal le Siècle.	68	00
"	"	id id à la Gazette de Lausanne.	20	00.
"	"	id id au Nouvelliste Vaudois.	15	00
"	"	id id à la Gazette Vaudoise	10	00.
"	"	id id au Journal la Semaine	5	00
"	16	Acheté une ardoise pour marquer les parties de billard.		40.
"	25.	Payé à Mr Charrière, une lampe bimignon.	6	20.
		Ports de lettres remboursés au Président du Cercle.	1	65.
Février	13.	Payé l'abonnement à la feuille des avis officiels	2	15.
Avril	26.	Payé à David Rochat pour un plancher autour du billard.	8	00.
Juin	26.	Payé l'abonnement au bulletin de l'année	3	50.
"	"	Ports d'un pli et d'une lettre pour Aubonne.	0	45.
Juillet	12.	Remis à Ulysse Siguet le don pour les écoles	30	00.
"	20	Payé à un petit garçon pour avoir lavé un vase.	0	50
"	29.	id à Mr Dupuis, une note s'élevant à	18	10.
Août	1.	Remboursé le montant de 33 actions du cercle et leurs intérêts au 5 p% dès le 1er Janvier.	679	32
Sept.	1.	Remboursé 35 actions avec les mêmes intérêts.	723	31.
"	24	Payé à Mr Louis Baud son salaire de caviste pr 1858.	15	00.
"	29.	Payé l'abonnement au bulletin de la Gazette d'Annecie.	2	15.
Octobre	28.	Payé pour commissionnaires et ports de lettres au caissier	1	00.
Nov.	21.	Remis à Mr Rapp le don en faveur des incurables.	30	00.
Décemb.	16.	Payé la patente du cercle pour 1859.	18	00
"	"	id l'impot sur les boissons	118	00.
"	"	id l'impot sur le billard.	60	-
"	"	id l'assurance mutuelle.	5	10.
"	"	Payé à Vallotton le bail pour l'année 1859 à raison de ff. 490 par an, en déduisant 7 francs pour sa participation à la réparation du plancher autour du billard	483	00
		à reporter ff.	2538.	92

		Recettes.	Fr.	c/.
1859		Suite et report.	2863	51
Décem.	31.	Reçu du concierge pour 9 mois de loyer à raison de ffs 272 par an.	45	32
"	"	Produit du billard dès le 1er Novem: au 31 Déc: 1859.	20	18
		Somme à reporter ffs	2929	01

1859		Dépenses.	Fr.	c.
		Suite et report		
Décembre	24.	Frais de bureau et ports de lettres au caissier.	2538.	92
"	31.	Remboursé 24 actions et leurs intérêts au 5 p%	1	00
"	"	dès le 1er Janvier à ce jour.		
"	"	Acquitté à Meylan sa note pour tuyaux de fourneau	504	00
"	"	Payé à l'ancien concierge le 10 p% du billard	6	00
"	"	pendant 1859, jusqu'à sa sortie.	6	82
"	"	Payé l'indemnité à lui allouée pour vin coulé	67	50
"	"	Payé à Manfrini pour réparations à la salle du cercle	54	85
"	"	Au secrétaire pour timbre, rétribution et ports de lettres	10	00
"	"	Au caissier pour indemnité ou rétribution, y com-		
"	"	pris 4 francs, qu'il a du payer au facteur pour		
"	"	faire rentrer les contributions	12	00
"	"	Payé au facteur Golay, pour porter à domicile par		
"	"	3 fois les cartes de convocation des membres du cercle,		
"	"	plus ff. 2 à lui alloués par le budget de 1859.	10	00
"	"	Payé au concierge Ulysse Piguet pour sa part du		
"	"	produit du billard dès le 1er Novembre à ce jour.	4	04
"	"	Payé au Président, pour ports de lettres, timbre, et		
"	"	fournitures de bureau.	2	40
		Somme à reporter ff.	3217	43

89

Bilan général du Compte du Caissier

		Doit du caissier.	Fr.	c.
1859 Décembre	31	Revevance en faveur du cercle, à teneur du compte qui précède	6758	21
		Ff.	6758	21

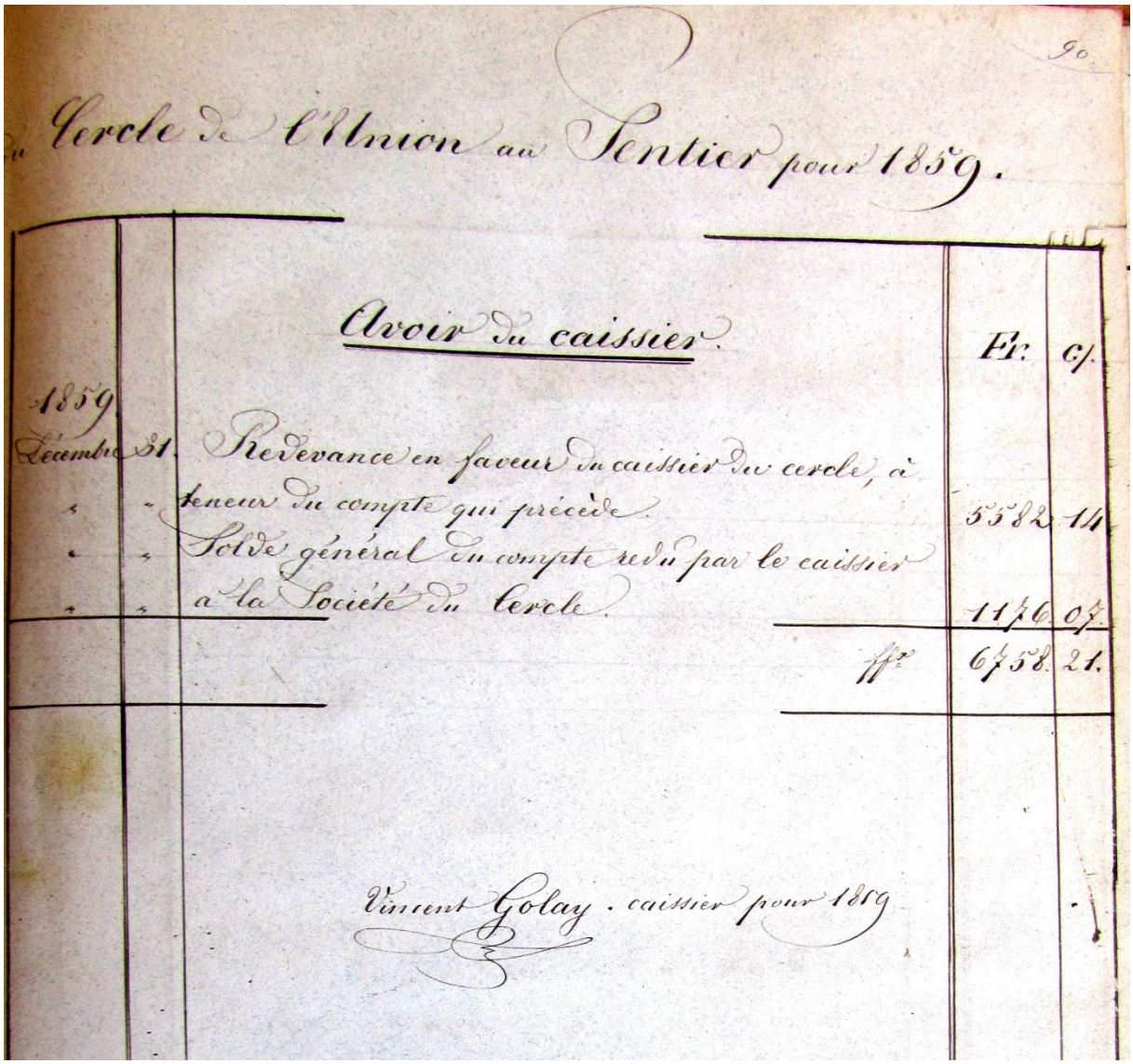

90

Cercle de l'Union au Sentier pour 1859.

		Avoir du caissier.	Fr.	c.
1859				
Décembre	31.	Relevance en faveur du caissier du cercle, à teneur du compte qui précède	5582	14
"	"	Solde général du compte rendu par le caissier à la Société du cercle	1176	07
		ff°	6758	21.

Vincent Golay. caissier pour 1859

Notons ici que les Cercles n'étaient pas forcément accueillis à bras ouverts dans la commune. Pour preuve les notes ci-dessous, toutes extraites des Procès-verbaux de la Municipalité du Chenit.

Du 29e 9bre 1807 **– soi-disant cercles** –

Etant informée indirectement que les teneurs de soi-disant cercles introduits depuis quelque temps dans cette commune ont continué leurs établissements malgré la défense qui leur fut intimée de sa part ensuite de la délibération en date du 4e janvier dernier, cette municipalité, considérant que l'on n'a cependant pas des preuves assez convaincantes sur la réalité des faits pour

dénoncer les contrevenants à l'autorité compétente, il a été délibéré de faire paraître pour la première assemblée les dits teneurs de soi-disant cercles ci-après nommés, savoir : Abel Piguet, Henry Aubert, Eliuzée feu Daniel Piguet, David Lecoultre du Bas du Chenit et Louis Ferdinand Reymond, afin qu'après avoir été entendus dans leurs moyens de défense, la municipalité puisse délibérer plus outre s'il lui échoit.

Etant de plus informée aussi indirectement que d'autres personnes se permettraient de tenir des vendages de vin dans leurs maisons, il a été de plus délibéré de les faire paraître à la même assemblée à quelle fin il sera remis à l'huissier une note de leurs noms comme suit, savoir : David fils de David Samuel Golay vers chez Besançon, Louis Benjamin Piguet, la veuve de David Aubert, Jeannot Reymond, David Capt ancien forestier, Daniel Piguet à la Combe, François fils d'Henri Piguet, Louis Aubert, maréchal, Henry Burquin, Henry Rochat revendeur et Henry fils d'Abram Guignard.

Note : tous ces gens-là paraîtront devant la municipalité lors de l'assemblée du lundi 7e Xbre 1807 et présenteront des explications plus ou moins recevables. Ces procès-verbaux occupant six pages bien tassées. Situation qui n'eut pas l'air de traumatiser outre mesure les autorités locales. Pour preuve…

Du 2e janvier 1808 **– cercles** –

Le Juge de Paix de ce cercle, par sa lettre du 1er courant, demandant de la part du Gouvernement de lui faire connaître s'il existe rière cette commune des Cercles ou Sociétés, et dire en même temps les raisons de convenance ou les inconvénients de tels établissements en tant qu'on y boit du vin. Il a été délibéré de répondre que la municipalité ne connaît rière son ressort aucun établissement de ce genre, et que quant à la seconde question, elle trouve que jusqu'à ce jour ils n'auraient été d'aucune utilité pour le bien de l'endroit.

Du 19e février 1830 – **règlement contre le jeu** –

La municipalité, considérant le désordre qui se commet depuis quelques temps dans cette commune par l'abus que l'on fait du jeu, chez un certains nombre d'individus en s'y livrant avec passion et en y employant son temps et son argent, considérant que la dépravation des meurs serait certainement le résultat de ce désordre pour tous ceux qui s'y livrent si on ne le réprimait pas ; considérant d'un autre côté que la loi accorde à l'autorité locale de prendre les mesures qui lui paraissent le plus convenables pour maintenir une bonne police, celle-ci a délibéré d'ajouter à ses règlement généraux de police l'article suivant pour être mis à exécution dès sa publication.

Il est défendu de jouer à l'argent avec les cartes et autres jeux dans les auberges et autres lieux publics de cette commune sous peine de dix batz d'amende pour chaque contrevenant et du double pour une récidive, outre la dénonciation à l'autorité supérieure cas exigeant.

Ces différentes informations figurent dans notre rubrique société. Il convenait de les retrouver à propos de l'Hôtel de l'Union qui voit ici son origine.

En 1857, dans le Manuel du voyageur, nous découvrons que Vallotton Fs (François) était concierge du cercle de l'Union, boulangerie.

On ignore à quelle époque le bâtiment du Cercle de l'Union fut loué à un gérant qui en aurait désormais la charge complète. Voici ce qu'en dit le Dictionnaire du canton de Vaud de 1888 :

Hôtel de l'Union. Tenu par Baud père et fils. Pension d'étrangers. Vastes jardins, pavillons et promenades ombragées. Voitures et guide à volonté.

La famille Baud allait rester gérante de l'établissement au moins jusqu'en 1930.

L'Almanach-Annuaire du Val de Joux nous indique pour ses deux publications de 1895 et 1896 : Baud père et fils, Union.

L'Indicateur vaudois quant à lui nous donne les informations suivantes :

1901. Baud Louis et fils, hôtel et pension de l'Union.

1905. Baud Henri, hôtel et pension, Union, cela jusqu'en 1915 au moins.

1920. Baud Alexandre, hôtel et pension de l'Union. Jusqu'en 1930.

1935. Rochat Victor, hôtel et pension de l'Union, cela jusqu'en 1945 env.

1950. Georges Vorlet, Union. Aussi en 1955.

1960. Union. Bolomey-Mosini. Jusqu'en 1975 environ. A ce moment-là l'Hôtel est vendu à la Paroisse du Sentier.

Photo datée de 1874 (à vérifier). On y voit l'Hôtel de Ville au centre, et l'Hôtel de l'Union à droite, caché en partie par des arbres. La plupart des photos prises à une certaine distance du Sentier, souvent ne permettent de voir ni l'un ni l'autre de ces deux établissements, cachés qu'ils sont par le premier front de bâtiments divers.

Devant l'Hôtel de l'Union au début du XXe siècle.

La réclame de la famille Baud. Le bâtiment de l'Union est ici une création de pure fantaisie.

Quand la fanfare passe devant l'Union…

L'Union, le rendez-vous des motocyclistes.

r

Réclame parue dans le guide touristique de 1929.